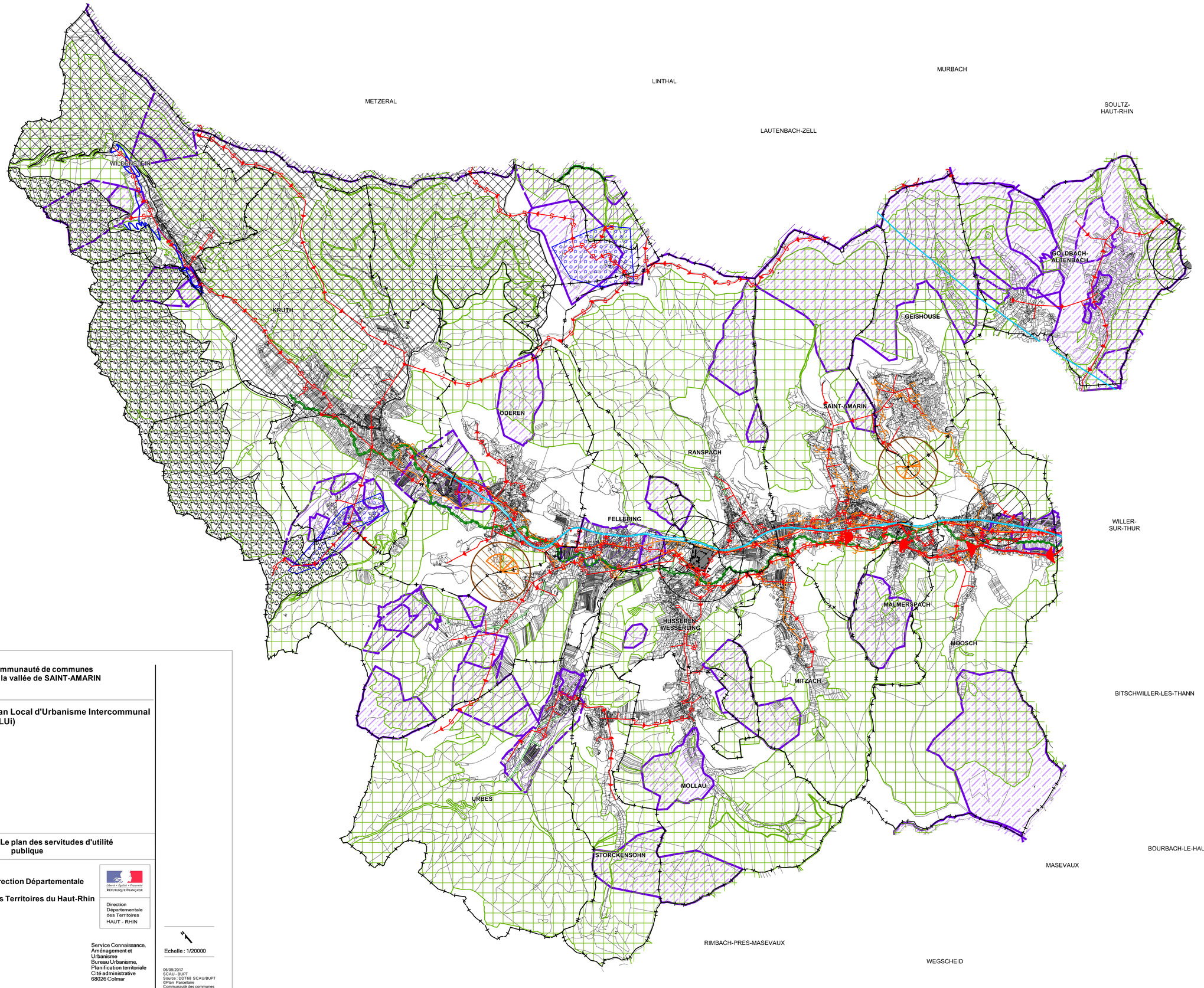

Communauté de communes de la vallée de SAINT-AMARIN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le plan des servitudes d'utilité publique

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires
HAUT - RHIN

Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme
Bureau Urbanisme, Planification territoriale
Cité administrative
68026 Colmar

N

Echelle : 1/20000

06/09/2017
SCAU - BUPT
Source : DDT68 SCAU/BUPT
©Plan Parcellaire Communauté des communes de SAINT-AMARIN®

Bois et Forêts relevant du régime forestier — Direction Régionale de l'Office National des Forêts, Code forestier

Servitudes d'utilité publique

A 4 — Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux — Direction Départementale des Territoires, - Loi "Risque" du 30.07.2003

A 5 — Pose des canalisations publiques — Maître d'ouvrage
- Eau potable
- Assainissement

- Loi n°92-1283 du 11.12.1992
- Code rural: Art. L 152.1

AC1 — Protection des monuments historiques — Service Départemental de l'Architecture et de Patrimoine - COLMAR

- A Hussenen-Wesserling
Le parc de Wesserling, dans sa totalité avec son mur d'enceinte, la grille en fer forgé, les bassins et les toitures de l'ensemble des bâtiments situés dans le parc, ainsi que les façades et les toitures des bâtiments de la ferme situés au lieudit Wesserlinger Raine, parcelle 3 section AH
Inscrit sur l'inv. suppl. des MH le 18.02.1998
- A Moosch
Cimetière militaire au lieu-dit "Rain"
Classé MH
- Goldbach-Altenbach
- Ruines du château de Freundstein
Classées MH le 27.04.1922
- Champ de bataille du Hartmannswillerkopf (Vieil Armand)
Classé MH le 02.02.1921

AC2 — Protection des sites — Service Départemental de l'Architecture et de Patrimoine - COLMAR
- Loi du 02.05.1930

Site inscrit
- Massif Schlucht-Hohneck
Site inscrit le 24.11.1972

AC3 — Réserves naturelles — Direction Régionale de l'Environnement, 8, rue Aldophe Seyboth 67080 STRASBOURG
- Loi n° 76-629 du 10.07.1976

- Réserve naturelle du Ventron
Décret du 29.05.1989

AS1 — Protection des eaux potables — Agence Régionale de la Santé d'Alsace, Cité administrative Gaujot, 14 rue du Maréchal Juin, 67084 STRASBOURG Cédex
- Code de la Santé Publique: Art. L. 1321-1 à L. 1321-3 et R 1321-1 à R 1321-66
- Arrêté Préfectoral du 24.10.1974, 03.05.1976, 04.12.1972, 08.06.1978, 24.06.1985, 22.06.2011, 26.05.2003, 16.12.2010, 24.05.1988, 04.12.1972, 03.08.1977, 06.11.1981, 18.06.1999

Protection rapprochée

Protection éloignée

Protection immédiate

EL 4 — Stations "classées de sport d'hiver" — Direction Départementale des Territoires
- Code des Communes - Art. L. 144-1
- Décret n° 68-1031 du 14.11.1968

EL 7 — Alignement — Direction Départementale des Territoires
- R.N. : Décret n° 62-1245 du 20.10.1962
- R.D. : Décret n° 61-231 du 06.03.1961
- Voies communales :
Décret n° 64-262 du 14.03.1964
- RD 13bis: Plan d'alignement approuvé le 03.07.1890 et 28.09.1888
- RD 13: Plan d'alignement approuvé le 28.09.1888
- RN 66: Plan d'alignement approuvé le 20.06.1842, 28.08.1841 et 16.02.1842

I 4 — Lignes électriques — E.R.D.F. - G.R.D.F. Alsace, Z. Rue de Rif, 68110 ILLZACH
- Lignes moyenne tension
- Lignes haute tension

- Loi du 15.06.1906
- Arrêté du 13.02.1970

RTE EDF, Groupe d'Exploitation Transport - Alsace, 12, Avenue de Hollande 68110 ILLZACH
- Loi du 15.06.1906
- Arrêté du 13.02.1970
- Décret n° 67.886 du 06.10.1967

Sans légende — **PPR** — La commune de Wildenstein, Kruth, Fellering, Ranspach et Mitzach, Saint-Amarin, Malmerspach Oderen, Moosch et Mollau sont soumises au Plan de Prévension des Risques d'inondation de la Thur approuvé le 30.07.2003

PT 1 — Transmissions radioélectriques, Perturbation électro-magnétique — Télédiffusion de France - MULHOUSE
- Décret n° 62-273 du 12.03.1962
- Décret du 19.11.1971

PT 2 — Transmissions radioélectriques - Obstacles — Télédiffusion de France - MULHOUSE
- Décret n° 62-274 du 12.03.1962
- Décret du 28.06.1971

PT 3 — Câbles téléphoniques — France-Télécom, Unité Régionale de Réseau d'Alsace, Service Sovtel, 1, rue René Lisennec, BP n°90011 SCHILTIGHEIM, 67012 STRASBOURG Cédex
- Décret n° 62-273 du 12.03.1962
- Câble RG 68/14 DM
- Câble RG 68/74 G1, RG 68/14 DM, RG 68/48 QE et RG 68/54 N1
- Câble RG 68/48 QE

T1 — Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer — S.N.C.F., Délégation territoriale de l'immobilier - Est, 17 Rue André Pingat, 51100 REIMS
- Loi du 15.07.1845
- Décret n° 730 du 22.03.1942
- Code minier - Art. 84 et 107
- Code Forestier - Art. l 322-8
- Loi du 29.12.1892
- Décret loi du 30.10.1935 modifié en Art. 6 par la loi n° 957 du 27.10.1942
- Décret n° 59-962 du 31.07.1959
- Décret n° 64-262 du 14.03.1964
- Décret n° 69-601 du 10.06.1969
- Décret n° 80-331 du 07.05.1980

T 7 — Aérodrome : Installations particulières (militaire) — Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense COLMAR
- Arrêté ministériel du 27.05.1980

S'Applique sur tout le ban — **T 7** — Aérodrome : Installations particulières (civile) — Direction Départementale des Territoires
- Code de l'Aviation Civile - Art. - R - 244-1
- Code de l'Urbanisme - Art. L. - 421-1 R - 421-38-13
- Arrêté du 25.07.1990 complété par l'Arrêté du 07.12.2010